



Les élections dans les **TPE** se dérouleront
du 28 novembre au 12 décembre 2016

**MILITANTS, ADHÉRENTS,
VOUS ÊTES
LA CLÉ DE NOTRE CAMPAGNE DE
PROXIMITÉ !**

*Vous informer : ud83.cgt.fr
Nous contacter : ud83@cgt.fr*

Vote des salariés des Très Petites Entreprises

UN ENJEU POUR TOUTE LA CGT !

Du 28 novembre au 12 décembre 2016, es salariés des TPE (moins de 11 salariés) vont voter pour choisir leurs représentants. Il s'agit de la deuxième élection de ce type depuis 1936, date de la mise en place des DP. Par ce vote, ils désigneront leurs représentants syndicaux et détermineront la représentativité syndicale par branche professionnelle et au niveau national interprofessionnel.

L'enjeu est triple pour toute la Cgt :

1. **La représentativité** : elle déterminera l'influence de chaque organisation syndicale au niveau des branches et au niveau national interprofessionnel.
2. **Le revendicatif** : l'objectif est de conquérir les mêmes droits pour tous les salariés, petites ou grandes entreprises.
3. **La syndicalisation** : permettre à ces salariés de se syndiquer dans des syndicats locaux professionnels et interprofessionnels.

Ce vote se fera sur site, par vote électronique ou par correspondance. Si la Cgt a contesté la forme du vote, il n'en demeure pas moins que la loi et les décrets vont s'appliquer.

Il s'agit donc de mettre en place un plan de travail qui permettra à un maximum de salariés de l'artisanat, des particuliers employeurs de l'économie sociale, des professions libérales, du commerce de **voter et de faire voter Cgt.**

Nous obtiendrons un bon score Cgt si les adhérents s'engagent dans la campagne.

Les salariés des TPE sont 4,6 millions dans le pays (autant que la fonction publique). Ils sont très peu syndiqués, sont présents dans notre environnement quotidien. Ils nous entourent dans nos familles, dans des emplois de proximité, dans notre cercle d'amis...

En 2012, seuls 11% d'entre eux ont participé au vote et placé la Cgt largement en tête des organisations syndicales avec plus de 10 points d'avance sur la Cfdt. Mais cette avance est fragile compte-tenu du petit nombre de votants (environ 200 voix d'avance).

Dans le Var, 2300 voix se sont portées sur **la Cgt**. Chacun comprend bien qu'en grappillant quelques voix ici et là, l'avance peut s'accroître de façon importante ou à l'inverse fondre comme neige au soleil.

C'est donc la stratégie de **la proximité** que nous allons jouer.

La Cgt dispose d'un réseau qui n'a pas d'équivalent. Convaincre chaque adhérent, chaque militant de faire voter CGT, c'est l'enjeu. Faire voter son voisin, son frère, son boulanger... Il y a autant de salariés dans les TPE que de salariés fonctionnaires. Nous en avons tous autour de nous. Si chaque adhérent fait voter une personne, nous ferons exploser notre score.

Nous avons moins de 100 jours pour faire la différence.

Alors **ne perdons pas de temps**, soyons pragmatique. Prenons contact pour voter et faire voter CGT. Vous l'avez compris, il en va de notre rang au niveau des TPE mais aussi de notre place de première organisation syndicale niveau national puisque le score obtenu dans les TPE sera additionné aux résultats dans les entreprises de plus de 10 et dans la fonction publique.

Ne perdons pas de temps, discutons, mobilisons pour un vote massif en faveur de la Cgt !

L'Édito d'Olivier MASINI
Secrétaire Général de l'UD CGT du Var

ÉLECTIONS TPE 2016 :

Désormais, tous les quatre ans, les salariés des très petites entreprises (moins de 11 salariés) voteront sur sigle au niveau régional.

La loi dialogue social dans les TPE... qui prévoit cette disposition a en effet été adoptée définitivement par le Parlement.

Organisées par le ministère du Travail, ces élections n'imposeront pas de nouvelles obligations aux employeurs.

un scrutin sur sigle aux enjeux forts

Contexte et enjeux

Les élections TPE sont la 3^{ème} étape de la construction de la représentativité (après les élections professionnelles dans les entreprises privées de plus de 10 salariés, et les élections dans la fonction publique).

- ⇒ **C'est un scrutin sur sigle**, c'est-à-dire sur une étiquette syndicale et non sur des personnes organisé **au niveau régional**, c'est-à-dire que les scores réalisés seront mesurés régionalement.
- ⇒ **Les résultats** seront compilés au niveau des branches.
- ⇒ **Deux collèges électoraux** : non-cadres et cadres.
- ⇒ **Les TPE en chiffres, ce sont** 4 millions de salariés, dont 1 400 000 salariés de l'artisanat et 86 000 apprentis.



Dans le Var, environ 80 000 salariés sont concernés.

Les enjeux !

◆ La représentativité :

elle déterminera l'influence de chaque organisation syndicale, leurs donnant le droit de négocier, de signer des accords, les Conventions Collectives, et donnera des éléments de représentation des organisations pour siéger dans les instances paritaires.

◆ Enjeux revendicatifs :

Conquérir les mêmes droits pour tous les salariés, petites ou grandes entreprises.
SMIC à 1700€, 13^{ème} mois pour tous, déroulement de carrière, égalité F/H ...

◆ Syndicalisation CGT :

Syndiquer les travailleuses les travailleurs des petites entreprises dans des syndicats locaux professionnels et inter-professionnels.

Le vote sur sigle

Les élections TPE 2016 seront un vote sur étiquette syndicale et non pas sur liste de représentants. Elles vont d'autant plus, nécessiter de faire mesurer aux salariés concernés, l'intérêt et l'utilité d'utiliser leur droit de vote et de voter pour la CGT.

Attention : un vote sur étiquette se solde souvent par un faible taux de participation, il faudra susciter la mobilisation.

Chaque structure, chaque militant, chaque adhérent aura donc un rôle important à jouer dans cette campagne.

L'enjeu pour tous est la représentativité de la CGT dans les TPE, mais aussi globalement au niveau national, tous secteurs confondus.

Qui est éligible ?

- ⇒ Les organisations syndicales affiliées à une organisation représentative au niveau national interprofessionnel.
- ⇒ Les organisations syndicales respectant les valeurs républicaines, indépendantes, et légalement constituées depuis au moins 2 ans, présentes sur le territoire concerné.
- ⇒ Des candidatures régionales peuvent être déposées, auprès des DIRECCTE, par des organisations non confédérées « représentatives » sur un champ professionnel, territorial.

QUAND ?

- ⇒ **Avant le 2 septembre** : Au plus tard, réception, par chaque électeur d'un courrier l'informant de son inscription.
- ⇒ **5 septembre** : Publication de la liste électorale, suivi des périodes de recours jusqu'au 26/09/2016.
- ⇒ **Courant novembre** : Envoi des documents électoraux aux électeurs et notamment le **code électronique**.
- ⇒ **28 novembre** : Ouverture du scrutin
- ⇒ **28 novembre au 12 décembre** : Déroulement du vote par correspondance ou électronique.
- ⇒ **19 au 22 décembre** : Dépouillement et agrégation des votes au niveau national.
- ⇒ **22 décembre** : **Résultat du scrutin.**



QUI VOTE ?

Qui devons-nous convaincre ?

Tous les salariés, de toutes les entreprises qui emploient moins de onze salariés au mois de décembre 2011.

Pour voter:

- ⇒ il faudra avoir un contrat de travail à cette période (cdi, cdd...)
- ⇒ être âgé de 16 ans révolu (les apprentis sont concernés).
- ⇒ ne pas être privé de ses droits civiques.

Les électeurs sont inscrits sur les listes électorales de la région dans laquelle est située l'entreprise ou l'établissement au sein duquel ils exercent leur activité principale au titre de la branche professionnelle dont ils relèvent.

Soit dans un collège Ouvrier-employé-technicien (dit non-cadre), soit dans un collège cadre. La liste électorale établie par les URSSAF, est gérée nationalement par le ministère du Travail.

Où travaillent les salariés des entreprises de moins de 11 salariés concernés par ces élections ?

Chez les particuliers employeurs :
environ 500 000 emplois

Dans les professions libérales :
990 000 salariés

Dans l'économie sociale :
1 730 000 salariés

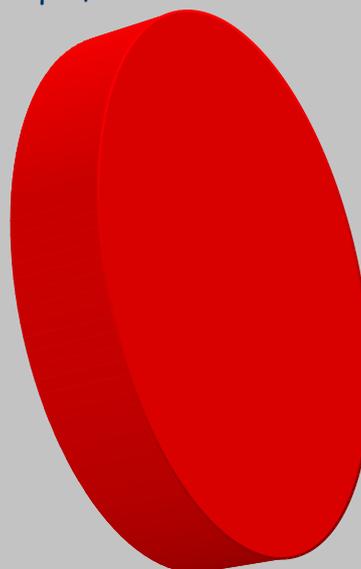
Dans l'artisanat :
1,4 million de salariés

Dans le commerce :
815 331 salariés



Nous le voyons bien, **tous les secteurs sont concernés**
et plus particulièrement **ceux où se concentrent les TPE :**

- ⇒ Hôtels-cafés-restaurants,
- ⇒ Commerces,
- ⇒ Garages,
- ⇒ Sociétés de services et d'ingénierie informatique,
- ⇒ Etablissements financiers,
- ⇒ Courtiers en assurances,
- ⇒ Laboratoires et cabinets médicaux,
- ⇒ Pharmacies,
- ⇒ Huissiers et offices notariaux,
- ⇒ Cabinets d'expertise comptable,
- ⇒ Sociétés de conseil en entreprise,
- ⇒ Agences immobilières,
- ⇒ Cliniques vétérinaires,
- ⇒ Sociétés de services à la personne,
- ⇒ Petites associations,
- ⇒ Particuliers employeurs, etc.



Les salariés de l'artisanat seront également appelés à voter.

L'artisanat représente **250 métiers** qui correspondent à **510 activités différentes**, elles-mêmes divisées en **4 grandes catégories :**

- ⇒ **42 % Bâtiment,**
- ⇒ **14 % Fabrication,**
- ⇒ **8 % Alimentation,**
- ⇒ **8 % Services.**





Des idées

pour une campagne de proximité !

Des idées pour gagner...

Sensibilisons toute la CGT : C'est une bataille commune et donc de chacun.

Sensibilisons tous les syndiqués : en les invitant à intervenir auprès des salariés des petites entreprises qui les entourent. Pour cela, il faut les informer et les former en organisant partout des réunions de sensibilisation en prenant appui sur le diaporama CGT.

Travaillons de la communication ciblées : Zones Artisanales, CFA, cœur de ville, restaurant ouvrier, cabinets médicaux, marchands de matériaux, quartiers repérés avec des activités petites entreprises... en utilisant le matériel mis à disposition par les fédérations concernées.

Organisons de la communication en grand : affichages diffusion de flyers, carnet Cgt apprentis, carnet TPE/Artisanat ... distribuons dans les transports (arrêts de bus, gare)... Avec une approche métropole, ville, petite ville, ruralité.

Des idées encore...

Mobilisons en proximité : à partir de nos contacts et des liens construits avec les salariés des petites entreprises, dans nos permanences syndicales dans les Unions Locales.

Mobilisons tous nos conseillers du salarié : par leurs contacts, ils sont sensibilisés aux problèmes, aux revendications des salariés des TPE.

À partir des listes électorales transmises : téléphonons, écrivons, parlons, interpellons nos connaissances, pour les inviter à voter.

Mettons à disposition : nos réseaux Internet, organisons des bureaux de vote CGT pour favoriser le vote électronique. Bâtissons des carnets d'adresses électroniques en utilisant nos « Cartes Contact ».

Utilisons notre presse confédérale : Ensemble, NVO... et notre presse spécifique pour rédiger des tracts adaptés.

Avec nos sites Internet : relayons aussi nos messages sur faceBook, twitter...



Le matériel disponible pour la campagne « élections TPE 2016 »

Des outils dédiés pour soutenir nos actions :

Pour mobiliser en interne

Le guide du militant

- ⇒ La plaquette « élections TPE »
- ⇒ Le diaporama « Spécial élections TPE »
- ⇒ Le fichier des entreprises varoises de moins de 10 salariés



Pour informer et mobiliser les salariés des TPE

- ⇒ La « Carte de Contact »
- ⇒ Le carnet spécial « Artisanat »
- ⇒ Les flyers en direction des salariés des TPE
- ⇒ La banderole spéciale TPE

Matériel disponible à l'UD ou dans les Unions Locales

La CGT, sa force, c'est son réseau d'adhérents !

Pour cette bataille sensibilisons, mobilisons nos Adhérents CGT. À chaque étape de la campagne, un rôle à jouer pour les militants et les adhérents. Les salariés des petites entreprises, très peu syndiqués, sont présents dans notre vie quotidienne, ils nous entourent, dans nos familles, dans des emplois de proximité, dans les associations... Discutons, mobilisons nous avec eux.

MOBILISONS TOUTE LA CGT !